

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE  
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 14 avril 2020

Le conseil de la Ville de Belleterre siège en séance ordinaire ce 14<sup>e</sup> jour d'avril 2020 à huis-clos. Sont présents à cette séance :

Bruno Boyer, Maire

Et les membres du conseil :

**Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette**

Assistent également à la séance, Josée Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 16 avril 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voix de présence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Nathalie Savard, appuyé par Guylaine Breton et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voix de présence. »

Il est 19h00

**20-04-01 Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Nathalie Savard appuyé par Cécile Pichette et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en le laissant le point affaire nouvelle ouvert.

**20-04-02 Adoption du procès-verbal;**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 10 mars 2020, il est proposé par Roger Phillips, appuyé par André Gauthier et résolu à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

**20-04-03 Adoption des comptes et salaires du mois de mars 2020 :**

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Diane Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de de mars 2020 déjà payées au montant de 8988.28\$ et les comptes à payés au montant de 10838.85\$ vérifié par le maire Bruno Boyer et la conseillère Guylaine Breton ainsi que les prélèvements au montant de 20932.59\$ et les salaires nets au montant de 11932.65\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 14 avril 2020

---

Secrétaire-Trésorière

### **Période de question de l'assistance (s'il y a lieu)**

Vu la situation exceptionnelle, occasionnée par la pandémie du Coronavirus, les membres du public n'étant pas admis, la période de questions n'a pas lieu.

### **Discussion sur le terrain de camping (info covid-19) on en rediscute à la prochaine séance du conseil**

### **Discussion sur le traineau d'évacuation SUMI (il est maintenant rendu à Latulipe)**

#### **20-04-04 Soumission Toit Bureau municipal :**

Soumission reçu taxes incluse :

Gingras Construction : 43888.14\$  
Gus : 52658.554 automnes 2019 et 38631.36\$ printemps 2020  
BG construction : 40356.22\$  
Construction Gauthier : 29778.53\$

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de prendre construction Gauthier pour refaire la toiture du bureau municipal. Il débutera aussitôt que le gouvernement réouvrira la construction commerciale en raison de la covid-19.

### **Discussion sur le trottoir sur la 4<sup>ième</sup> rue (l'employé municipal peut l'enlever)**

#### **20-04-05 Abat poussière :**

Il est proposé par Nathalie Savard, appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de prendre Rm entreprise pour le calcium pour l'été 2020 au montant de 13101.00\$ plus taxes.

#### **20-04-06 Mesure d'aide - Maintien en poste des employés municipaux:**

**Considérant** la crise sanitaire en lien avec la COVID-19;

**Considérant** les mesures mises en place par les gouvernements fédéral et provincial pour soutenir les employés et les entreprises durant cette crise;

**Considérant que** les municipalités ne peuvent bénéficier des mesures pour maintenir en emploi ses travailleurs car elles ne sont pas des entreprises;  
**Considérant** que plusieurs municipalités comptent moins de 2 000 habitants, voire même moins de 1 000 habitants;

**Considérant que** ces municipalités, contrairement aux municipalités plus peuplées, ne comptent que sur quelques employés pour offrir tous les services essentiels;

**En conséquence**, il est proposé par Roger Phillips, appuyé par Nathalie Savard et résolu à la majorité que ce conseil demande au gouvernement du Québec de mettre en place des mesures pour aider les municipalités à maintenir à l'emploi les employés municipaux.

**Que** la présente résolution soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Pierre Dufour, ministre régional, à Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, aux municipalités de la MRC de Témiscamingue, et à la Fédération Québécoise des municipalités,

**20-04-07**     **TECQ 2014-2018 - Demande de versement:**

**Considérant** la crise sanitaire relative à la COVID-19;

**Considérant que** le conseil prévoit réduire à partir du mois de mai à "0 %" le taux d'intérêt sur les sommes dues à la municipalité afin d'alléger le fardeau fiscal des citoyens;

**Considérant que** la Ville de Belleterre n'a pas les liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins et doit, elle-même, payer des frais d'intérêt;

**Considérant que** les travaux autorisés dans la programmation de la TECQ 2014-2018 sont terminés et que la municipalité doit maintenant produire la reddition de compte finale;

**Considérant que** la production à court terme de la reddition de compte et sa vérification par l'auditeur indépendant de la Ville de Belleterre est rendue difficile en raison des mesures de confinement dues à la COVID-19;

**Considérant que** pour la Ville de Belleterre, il s'agit là de sommes importantes qui lui permettraient de passer à travers la crise sanitaire en lui assurant des liquidités budgétaires;

**En conséquence**, il est proposé par le Cécile Pichette, appuyé par André Gauthier et résolu unanimement que ce conseil demande au gouvernement de:

- Conserver la retenue applicable, telle que prévue au programme de la TECQ 2014-2018;
- Verser à la Ville de Belleterre le solde des sommes prévues pour les travaux autorisés;

**Que** la présente résolution soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Pierre Dufour, ministre régional, à Mme Émilise Lessard-Therrien, députée de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à Mme Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue, aux municipalités de la MRC de Témiscamingue et à la Fédération québécoise des municipalités.

**20-04-08**     **Fleurs 2020:**

Les fleurs pour l'été 2020 ont été réservées à la villa des plants de Montbéliard puisque ceci était pratiquement à moitié du prix de Fleurs et Jardin 2000 inc.

Suite à un appel téléphonique de la nouvelle propriétaire de Fleurs et Jardin 2000 inc. nous demandant quand nous leur apporterons nos jardinières, et ce même si nous n'avons jamais confirmé par écrit ou verbal

que nous prenions leurs fleurs, nous nous sommes aperçus que l'ancien propriétaire avait confirmé la commande à la nouvelle propriétaire.

La nouvelle propriétaire demande à la ville pour l'aider puisque les fleurs sont déjà parties et que vu la crise présentement sa sera dure financièrement pour eux.

Par conséquent, pour les aider il est proposé par Guylaine Breton et résolu à l'unanimité de faire l'achat de 14 jardinières au montant de 490.00\$ plus taxes.

**Point d'information sur une plainte d'une citoyenne pour le travail de l'employé avec la neige (le conseil ne retient pas la plainte puisque la neige fond)**

**20-04-09 Demande écrite de madame Murielle Larivière ainsi que quelques dames de la Ville :**

La lettre de madame Larivière fait la demande d'utiliser le local de l'ancien bureau municipal pour installer les métiers qui sont présentement situés au club de l'âge d'or. Elle mentionne aussi dans la lettre que le local de l'âge d'or est trop petit.

Il est proposé par Roger Phillips appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de laisser l'ancien local du bureau municipal gratuitement aux femmes pour l'installation de leur métier sous certaines conditions ;

1. Une seule clé leur sera fournie et aucune reproduction de celle-ci sera autorisée
2. Quelles devront effectuer l'entretien complet du local
3. Quelles fournissent eux-mêmes les produits ménagés
4. Qu'aucune rénovation ne devra être effectuée

La Ville laissera à leurs dispositions la grande table de conseil ainsi qu'un bureau et l'armoire au mur de 6 portes

**Discussion sur Microsoft Office (nous allons acheter la licence pour tous)**

**Suivi sur le projet du Lac Gauvin**

**Discussion sur le bâtiment de l'école**

**Période de questions de l'assistance (s'il y a lieu)**

Vu la situation exceptionnelle, occasionnée par la pandémie du Coronavirus, les membres du public n'étant pas admis, la période de questions n'a pas lieu.

**20-04-10 Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Cécile Pichette, appuyé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisé que vingt heures vingt lorsque les délibérations prennent fin.

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière  
Directrice-générale